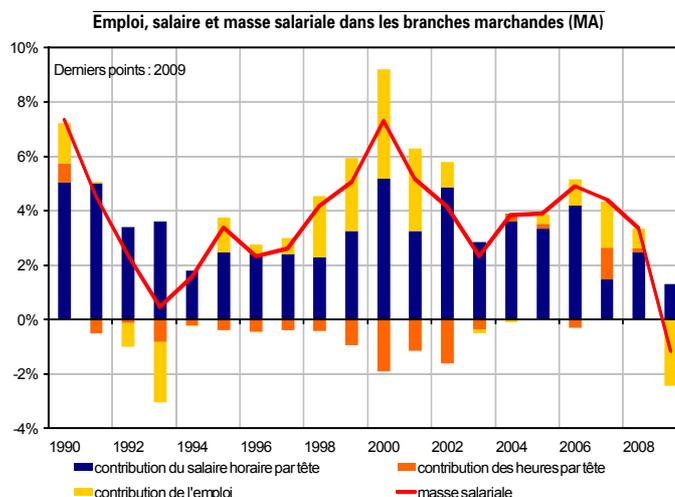


Impact de la crise sur l'emploi et les salaires en France

- En 2009, la France a connu la récession la plus sévère depuis la seconde guerre mondiale, avec une contraction du PIB de 2,6 % (contre 0,9 % en 1993). Ce numéro de Trésor-Éco décrit l'ajustement du marché du travail pendant la crise, en exposant notamment les caractéristiques des personnes qui ont été les plus affectées par celle-ci.
- La récession s'est traduite par d'importantes pertes d'emplois dans les branches principalement marchandes non agricoles (331 000 en 2009 après 183 000 en 2008). En 2010, l'économie a de nouveau créé des emplois et le chômage a reflué (74 000 créations). Les mesures prises pour limiter les destructions d'emplois (extension de l'activité partielle...) ou pour encourager les créations d'emplois (zéro charge très petites entreprises -TPE-, développement de l'alternance...) ont limité les effets sur l'emploi de la crise si bien que l'ajustement de l'emploi sur l'ensemble de la période de crise apparaît plutôt modéré par rapport à l'ampleur du choc d'activité.
- En début de récession, l'essentiel de l'ajustement s'est porté sur l'intérim ; mais ce secteur a recommencé à créer des emplois dès le 2^e trimestre de 2009. Après correction des évolutions tendanciennes passées, l'industrie et les services sont les secteurs qui ont le plus fortement contribué aux destructions d'emplois en 2009.
- L'emploi des seniors a bien résisté : le taux d'emploi des 55-64 ans, après correction de la structure démographique, est en hausse continue même pendant l'épisode récessif.
- En parallèle, les salaires ont ralenti en lien avec la baisse de l'activité et la montée du chômage. Le ralentissement du salaire moyen par tête (+1,3 % en 2009 après +2,6 % en 2008) a été plus prononcé que celui du salaire mensuel de base (respectivement +2,2 % après +3,0 %).
- Au total, la masse salariale dans les branches principalement marchandes non agricoles a reculé en 2009 (-1,2 %), la baisse de l'emploi salarié (-2,4 %) ayant été plus forte que la hausse du salaire horaire (+1,3 %) tandis que le nombre d'heures par tête aurait lui été à peu près stable. Au demeurant, ce recul a été moins important que celui de la valeur ajoutée, en lien notamment avec l'ajustement retardé et limité de l'emploi à l'activité, de sorte que la part des salaires dans la valeur ajoutée a progressé.

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.



Source : comptes nationaux, Insee

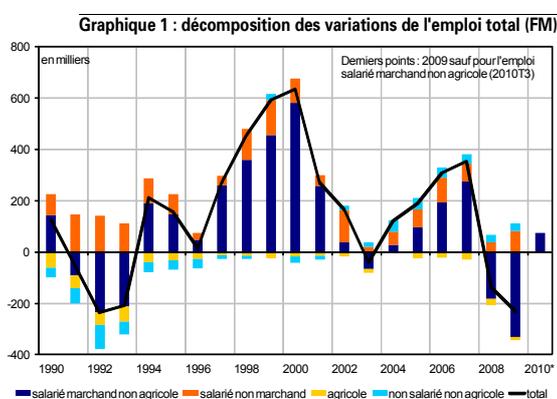
L'économie française est entrée en récession au cours du 2^e trimestre de 2008 et en est sortie un an plus tard. En 2009, la baisse de l'activité a été plus forte qu'au cours des précédents épisodes récessifs. Le PIB s'est en effet contracté de 2,6 %, contre 0,9 % en 1993 et 1,0 % en 1975. Cette étude revient sur l'ajustement du marché du

travail pendant les années 2008 et 2009. Une description de l'ajustement macroéconomique et microéconomique de l'emploi fait l'objet des deux premières parties. L'ajustement des salaires est traité dans la troisième et dernière partie.

1. Des pertes d'emplois importantes, du fait de la profondeur de la crise

1.1 De nombreuses destructions d'emplois en 2008-2009 ...

En 2008 et en 2009, les destructions d'emplois salariés marchands¹ ont été très importantes (respectivement 183 000 puis 331 000²). L'emploi salarié non marchand a toutefois permis de limiter les destructions d'emplois totales (cf. graphique 1) en raison notamment de la hausse du nombre de contrats aidés (les entrées ont augmenté de 276 000 en 2008 à 359 000 en 2009). Dans une moindre mesure, l'emploi non salarié non agricole a également augmenté (+61 000 en cumulé sur 2008-2009). Au final, l'emploi total a reculé de 232 000 personnes en 2009 après 138 000 en 2008.



* acquis à l'issue du 3^e trimestre 2010

Source : Insee

En 2010, les branches principalement marchandes ont recréé des emplois, à hauteur de +74 000 au cours des trois premiers trimestres, permettant un léger reflux du taux de chômage (baisse de 0,3 point au cours des trois premiers trimestres).

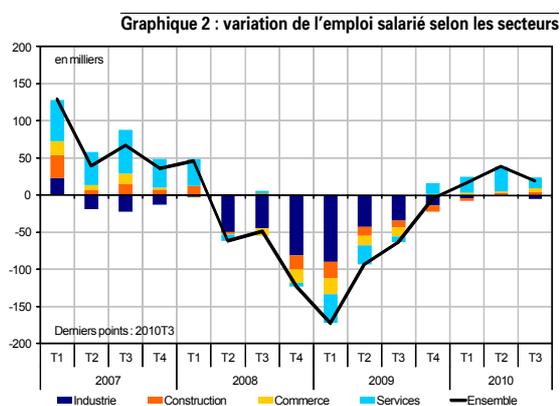
Dans une perspective historique, l'ajustement de l'emploi salarié marchand est comparable dans son ampleur au choc de 1993 mais il s'est effectué sur une période beaucoup plus courte : de 7 trimestres contre 12 trimestres pour la précédente récession de 1993. La hausse du taux de chômage est proche entre ces deux épisodes.

Pourtant, ce choc massif et concentré ne met pas en évidence un surajustement de l'emploi sur l'ensemble de la période compte tenu de ce que laissait attendre l'ampleur de la crise. Ce point peut être illustré empiriquement à partir de l'estimation du lien entre activité et emploi selon une relation dite « loi d'Okun » (voir encadré 1).

1.2 ... notamment dans les services et l'industrie et portant sur les contrats intérimaires ...

Le secteur de l'industrie est celui qui a le plus fortement contribué aux destructions d'emplois (cf. graphique 2)³. Les autres secteurs d'activité ont également détruit des emplois mais dans des proportions moindres (cf. tableau 1).

Cette description sectorielle est toutefois entachée d'un biais correspondant aux évolutions structurelles de l'emploi propres à chaque secteur⁴. Corrigée des évolutions tendancielles estimées sur la période 2002-2007, l'industrie et les services sont les secteurs qui ont le plus fortement contribué aux destructions totales. Rapportées aux niveaux d'avant-crise, les destructions sont particulièrement importantes dans les secteurs de la construction et de l'industrie.



Source : Insee

Tableau 1 : destructions d'emplois pendant la crise en comparaison aux évolutions passées

	Évolution annuelle moyenne...				Différence	
	2002-2007		2008-2009			
	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.	En %
Industrie	-73	-1,7 %	-179	-4,7 %	-106	-2,9 %
Construction	40	2,7 %	-29	-1,8 %	-69	-4,5 %
Commerce	19	0,6 %	-36	-1,2 %	-56	-1,8 %
Services	104	1,4 %	-17	-0,2 %	-121	-1,6 %

Lecture : entre 2002 et 2007, le secteur industriel a perdu 73 000 emplois en moyenne par an. En 2008 et 2009, ce sont en moyenne 179 000 destructions par an, soit 106 000 de plus.

Source : Insee

(1) L'emploi salarié marchand désigne ici et par la suite l'emploi des branches principalement marchandes non agricoles.

(2) Source : Insee - Estimations d'emplois localisées. Emploi au 31 décembre en France métropolitaine.

(3) Dans cette partie, les emplois intérimaires ont été alloués aux secteurs utilisateurs.

(4) L'industrie perd des emplois au profit des services. Une partie des destructions d'emplois dans l'industrie correspond toutefois à une mutation du système productif caractérisée par un recours croissant à l'externalisation d'activités productives du secteur industriel vers le secteur des services (cf. L. Demmou, « Le recul de l'emploi industriel en France de 1980 à 2007 : quelle est la réalité ? » *Trésor-Éco* n°77, Septembre 2010).

Encadré 1 : estimation d'une loi d'Okun en France

La relation empirique de la loi d'Okun rapporte la variation du *nairu gap* (différence entre le taux de chômage et le Nairu) à la variation de l'*output gap* (différence entre le taux de croissance du PIB et le taux de croissance du PIB potentiel)^a :

$$\Delta(Tcho - Nairu) = \beta \times (gy - gy^*)$$

où *Tcho* représente le taux de chômage, *Nairu* le taux de chômage d'équilibre et *gy* (resp. *gy**) la croissance du PIB (resp. du PIB potentiel).

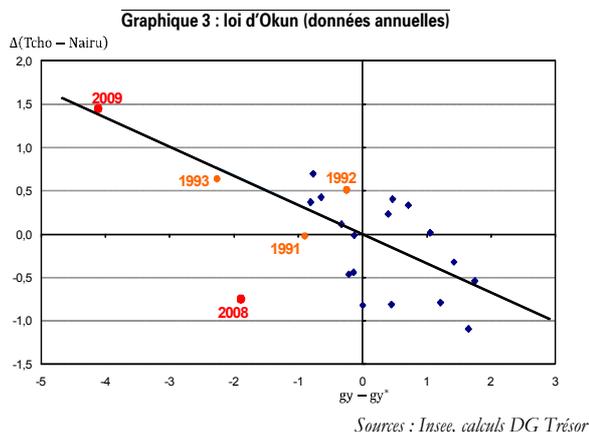
β est le coefficient d'Okun. Il mesure l'impact sur le taux de chômage d'une déviation de la croissance du PIB par rapport à la croissance potentielle. La croissance potentielle est l'évolution structurelle du PIB qui résulterait des seules évolutions de la productivité tendancielle du travail et de l'offre de travail potentielle^b. Ainsi, une hausse de la production ne se traduit par une baisse du taux de chômage que dans la mesure où celle-ci est supérieure à la croissance potentielle.

Estimation de la loi d'Okun sur données annuelles

L'estimation de la relation de 1988 à 2007 conduit à un coefficient d'Okun égal à $-0,34$, ce qui est conforme aux ordres de grandeur usuels.

L'épisode 1991-1993 peut donner à penser que l'ajustement en emploi a été en ligne avec ce que laissait attendre le choc d'activité (les points de 1991-1993 se situant globalement sur la droite de régression, cf. graphique 3). Le choc de 2008-2009 délivrerait quant à lui la conclusion d'un ajustement plus faible de l'emploi au choc d'activité, visible en 2008.

Cette première analyse est toutefois fruste car elle repose sur une relation uniquement contemporaine entre l'activité et le chômage, occultant l'ajustement habituellement retardé de l'emploi à l'activité.



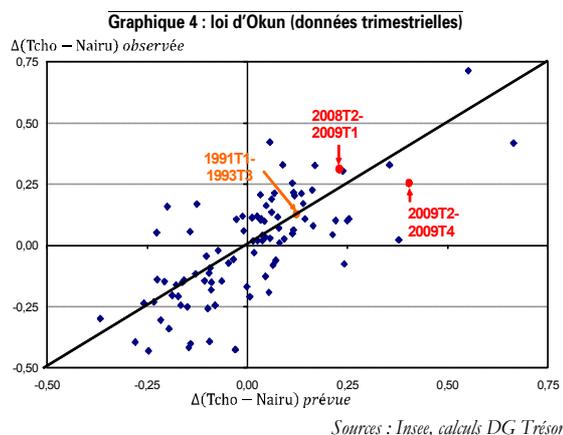
Estimation de la loi d'Okun sur données trimestrielles

$$\Delta(Tcho - Nairu)_t = \sum_{i \geq 0} \beta_i \times (gy - gy^*)_{t-i} + \sum_{i \geq 1} \gamma_i \times \Delta(Tcho - Nairu)_{t-i}$$

L'utilisation de données trimestrielles assure une plus grande précision. La période d'estimation reste quant-à-elle identique [1988T1-2007T4]. Le coefficient d'Okun est cette fois-ci égal à $-0,53$, traduisant une plus forte sensibilité à terme du taux de chômage à l'activité.

Le graphique 4 représente le nuage de points qui rapporte la variation du *nairu gap* attendue (en abscisse) à celle effectivement observée (en ordonnée). Sont également représentées les moyennes pour les périodes 1991T1-1993T4, 2008T2-2009T1 et 2009T2-2009T4. Cette relation plus satisfaisante pondère les précédentes conclusions. Selon elle :

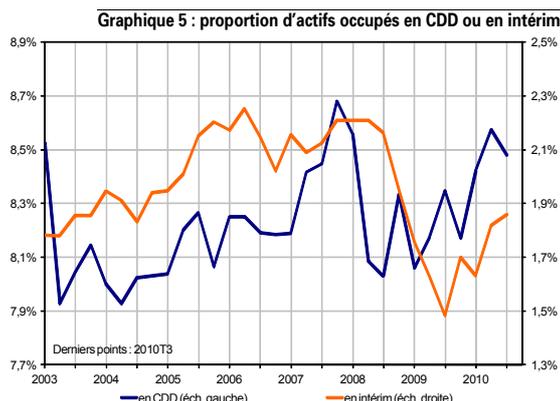
- la récession du début des années 1990 a occasionné une hausse du chômage en ligne avec celle attendue ;
- la récession de 2008-2009 peut se décomposer en deux sous-périodes : d'abord entre le 2^e trimestre de 2008 et le 1^{er} trimestre de 2009 avec une hausse du chômage légèrement supérieure à celle attendue, ensuite à partir du 2^e trimestre de 2009 avec une hausse du chômage inférieure à celle attendue.



- Voir M. Daly et B. Hobijn : « Okun's Law and the Unemployment Surprise of 2009 », *Economic Letter* 2010-07 de la Federal Reserve Bank of San Francisco.
- L'évolution de l'offre de travail correspond à celle de la population active sous l'hypothèse de stabilité du chômage structurel et des heures travaillées par tête.

Sur la période 2008-2009, l'emploi intérimaire a représenté à lui-seul près de 30 % des destructions d'emplois. Ces destructions se sont concentrées entre le 2^e trimestre de 2008 et le 1^{er} trimestre de 2009. À partir du 2^e trimestre de 2009, l'emploi intérimaire a progressé alors même que les destructions des autres formes d'emplois se poursuivaient.

La proportion d'actifs occupés en intérim a ainsi chuté à un niveau inobservé depuis 1997. Celle en contrat à durée déterminée (CDD) a également baissé, revenant sur les niveaux de 2005-2007. Depuis la fin de la récession, la part d'actifs en CDD a augmenté assez fortement, rejoignant presque le niveau de fin 2007, alors que la proportion d'emplois en intérim reste nettement inférieure à celle d'avant la crise (cf. graphique 5).



Sources : enquête emploi de l'Insee, calculs DG Trésor

1.3 ... mais les destructions d'emplois ont été limitées par les mesures « emploi » du plan de relance

Au plus fort de la crise, le plan de relance de l'État, soutenant l'activité et donc favorable à l'emploi, a été accompagné de moyens importants directement consacrés à des mesures de soutien à l'emploi, soit pour limiter les destructions soit pour favoriser les créations ou les reconversions.

Pour limiter les destructions d'emplois, les dispositifs d'activité partielle ont ainsi été améliorés. La prise en charge par l'État et le contingent d'heures de chômage

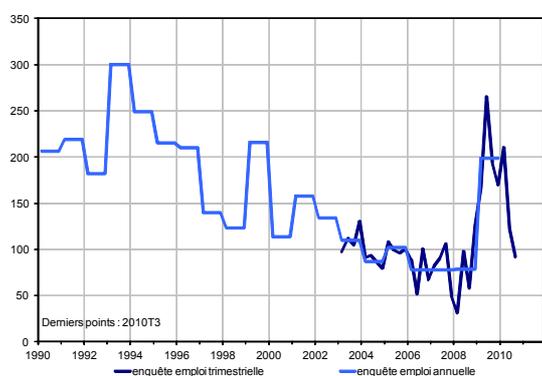
partiel autorisé ont été augmentés. Applicable depuis le 1^{er} mai 2009, le dispositif d'activité partielle de longue durée, qui s'ajoute au dispositif de chômage partiel, prévoit une indemnisation égale à 75 % du salaire brut pour les salariés subissant une réduction d'activité pendant une longue période. Le nombre de salariés ayant connu un épisode d'activité partielle a ainsi atteint un pic au 2^e trimestre de 2009 (265 000) pour retomber au 3^e trimestre de 2010 (92 000, cf. graphique 6).

Pour favoriser les créations d'emplois, une aide à l'embauche « zéro charge » a été instaurée afin de permettre aux très petites entreprises de poursuivre leurs embauches dans un contexte économique dégradé. Toute embauche réalisée dans une entreprise de moins de 10 salariés a bénéficié d'une aide correspondant à une exonération totale de cotisations patronales au niveau du Smic, puis dégressive jusqu'à 1,6 Smic. Au total, plus d'1,1 million de demandes ont été acceptées au 1^{er} octobre 2010. Ce dispositif, qui a été prolongé jusqu'au 30 juin 2010, a pu limiter la chute des embauches tout au long de l'année 2009 (cf. graphique 7).

L'emploi des jeunes étant particulièrement sensible aux retournements conjoncturels, des mesures spécifiques ont été prises pour ce public, dans le cadre du plan d'urgence du 24 avril 2009 doté de 1,3 Md€ : elles visent notamment à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail par un développement de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation).

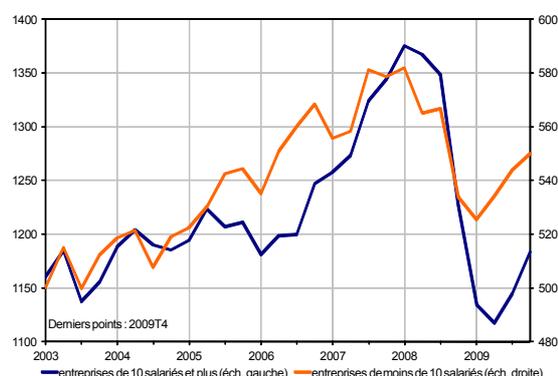
Pour favoriser les reconversions, la coordination des efforts en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle entre l'État et les partenaires sociaux a été accrue dans le cadre du Fiso (Fonds d'investissement social). Des améliorations ont également été apportées aux dispositifs CRP (convention de reclassement personnalisé) et CTP (contrat de transition professionnelle) : il s'agit de deux outils de reclassement combinant un accompagnement renforcé et une formation pour les licenciés pour motif économique des entreprises de moins de 1000 salariés. Enfin, des moyens supplémentaires pour le Service public de l'emploi ont été alloués avec, en parallèle, un recours plus important à des opérateurs privés de placement.

Graphique 6 : effectif en activité partielle (en milliers)



Source : Insee

Graphique 7 : déclarations d'embauche de plus d'un mois suivant la taille de l'entreprise (en milliers)



Sources : ACOSS, calculs DG Trésor

2. Les jeunes, les ouvriers et les bas salaires ont été les plus touchés par la crise

2.1 Pendant la crise, le chômage a progressé notamment pour les jeunes et les ouvriers ...

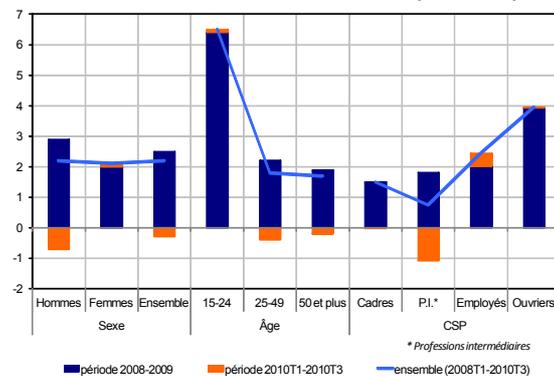
Entre le 1^{er} trimestre de 2008 et le 4^e trimestre de 2009, le taux de chômage au sens du BIT en France métropolitaine est passé de 7,1 % de la population active à 9,6 %, avant de refluer dès le 1^{er} semestre de 2010, s'établissant à 9,3 % au 3^e trimestre (cf. graphique 8). Toujours entre 2008 et 2009, le taux de chômage des hommes a augmenté sensiblement plus vite que celui des femmes (+2,9 points contre +2,0 points respectivement, cf. graphique 9) ce qui s'est traduit par une convergence des taux de chômage des hommes et des femmes (taux identiques à 9,6 % au 4^e trimestre de 2009). Cette convergence peut s'expliquer par le fait que le secteur industriel, qui emploie majoritairement une main-d'œuvre masculine, a été fortement affecté par la crise. Le taux de chômage au sens du BIT des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 6,4 points entre 2008 et 2009. Sur les trois premiers trimestres de 2010, il s'est stabilisé.

Graphique 8 : taux de chômage au sens du BIT (France métropolitaine, en %)



Source : enquête emploi de l'Insee

Graphique 9 : variation du taux de chômage entre 2008T1 et 2010T3 (France métropolitaine, en points)



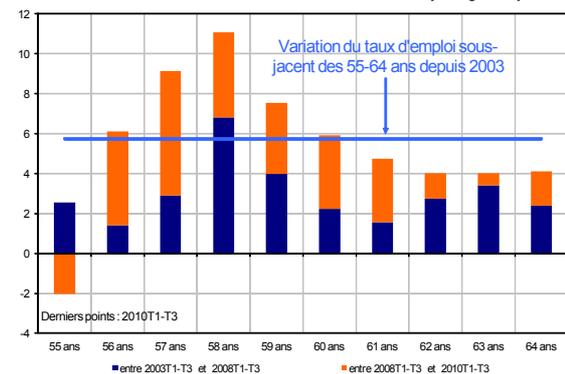
Sources : enquête emploi de l'Insee, calculs DG Trésor

Enfin, les ouvriers sont ceux qui ont vu leur taux de chômage augmenter le plus fortement : il a progressé de près de 4 points entre 2008 et 2009. Pour les employés et les professions intermédiaires, la hausse est d'environ 2 points. Le taux de chômage des cadres a également crû pendant ces deux années mais dans une moindre proportion (1,5 point). Sur les trois premiers trimestres de 2010, le reflux du taux de chômage est surtout perceptible pour les professions intermédiaires.

2.2 ... mais l'emploi des seniors a résisté

Le taux d'emploi des seniors a progressé de près de deux points depuis 2003, dont un point au cours des deux dernières années. En corrigeant de la structure démographique, la progression du taux d'emploi dit « sous-jacent »⁵ des 55-64 ans est nettement plus forte. Elle atteint près de 6 points entre les trois premiers trimestres de 2003 et de 2010 (cf. graphique 10), en lien notamment avec les effets des mesures d'emploi des seniors prises progressivement depuis le début des années 2000. Cette progression, effective pour tous les âges, s'est poursuivie pendant la récession (hausse de près de 3 points sur les deux dernières années) notamment pour les personnes âgées de 56 à 61 ans.

Graphique 10 : variation du taux d'emploi des seniors entre les trois premiers trimestres de 2003 et de 2010 par âge (en points)



Sources : enquête emploi de l'Insee, calculs DG Trésor

2.3 En 2009, les sorties de l'emploi ont augmenté plus fortement pour certaines catégories ...

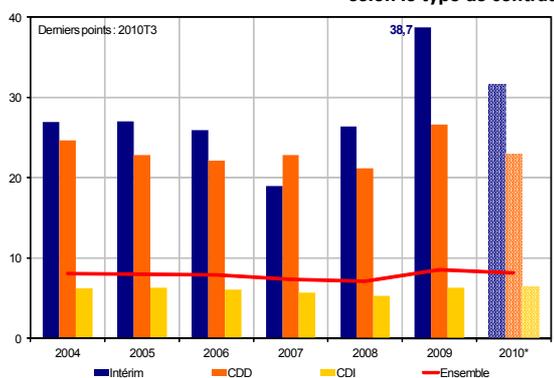
Le suivi des parcours individuels durant une année dans l'enquête emploi de l'Insee permet de corroborer l'analyse précédente. La crise s'est ainsi matérialisée par des sorties de l'emploi plus nombreuses, qui ont surtout concerné les intérimaires (cf. graphique 11) :

- alors que les sorties de l'emploi (vers le chômage ou l'inactivité) des salariés du privé avaient diminué entre 2004 et 2008, passant de 8,1 % à 7,1 %, elles ont brusquement progressé de 1,5 point en 2009 ;
- les intérimaires sont ceux qui ont payé le plus fort tribu à la crise ; leur taux de sortie de l'emploi a doublé en l'espace de deux ans, passant de 19 % en 2007 à 39 % en 2009. Dans une moindre mesure, le taux de sortie des personnes en CDD a également progressé (+5,5 points en 2009 par rapport à 2008) tandis que celui des personnes en CDI est resté presque inchangé (+1 point) ;
- le taux de sortie de l'emploi des ouvriers et des employés est plus élevé que celui des professions intermédiaires et des cadres. Les catégories socioprofessionnelles les plus touchées sont les ouvriers et les professions intermédiaires (hausse d'environ 2 points entre 2008 et 2009) ; il faut noter que la hausse du taux de sortie de l'emploi vers le chômage uniquement est nettement plus forte chez les ouvriers que chez les professions intermédiaires (resp. +2,2 points contre +1,5 point).

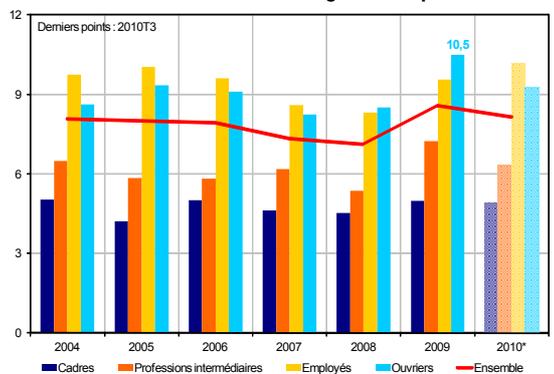
(5) Le taux d'emploi sous-jacent est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge. Il permet de gommer les poids démographiques inégaux des différents âges (par exemple à la suite de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom dans la classe d'âge des 55-64 ans).

- en moyenne sur la période 2004-2008, le taux de sortie de l'emploi des personnes dont le salaire horaire est proche du SMIC est près de trois fois supérieur à celui des personnes dont le salaire horaire est d'au moins 2 SMIC.

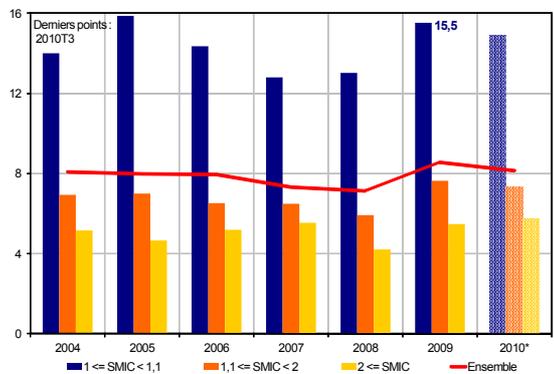
Graphique 11 : transition « emploi dans le secteur privé vers chômage ou inactivité » (en %) selon le type de contrat



selon la catégorie socioprofessionnelle



selon le niveau de salaire horaire



Sources : enquête emploi de l'Insee, calculs DG Trésor

Lecture : parmi les intérimaires (resp. les ouvriers et les personnes dont le salaire horaire est inférieur à 1,1 SMIC) de 15 à 64 ans en emploi dans le secteur privé en 2008, 38,7 % (resp. 10,5 % et 15,5 %) sont au chômage ou inactifs un an après.

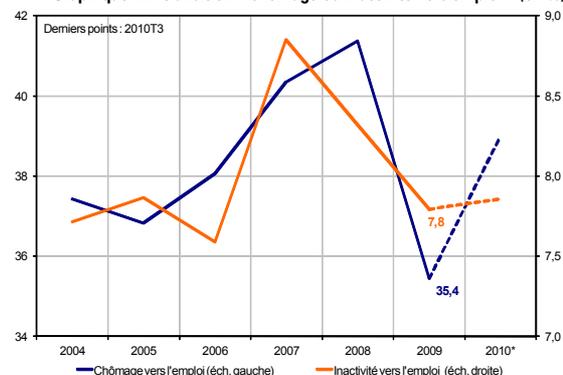
* 2010 est calculée à partir de la moyenne des 3 premiers trimestres.

La récession de 2009 a augmenté l'ensemble des taux de sortie de l'emploi mais la hausse a été deux fois plus importante pour les salaires horaires inférieurs à 1,1 SMIC que pour ceux d'au moins 2 SMIC (resp. +2,5 points contre +1,3 point) ; les données sur les trois premiers trimestres de 2010 font toutefois part d'un reflux des taux de sortie, notamment pour les salariés proches du SMIC horaire.

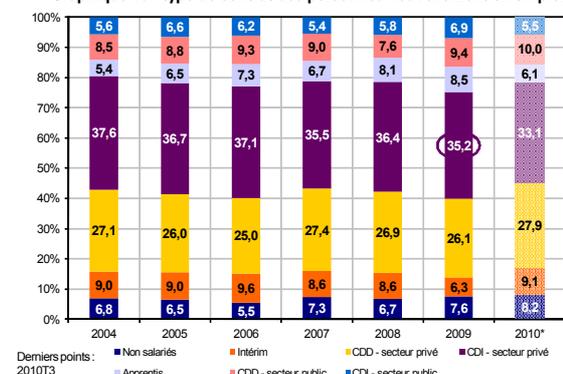
2.4 ... tandis que les entrées en emploi ont été moins nombreuses, notamment en CDI dans le secteur privé

Parmi les chômeurs (resp. les inactifs) en 2008, 35,4 % (resp. 7,8 %) sont en emploi un an après, soit une baisse de près de 6 points (resp. 0,5 point) du taux d'entrée en emploi par rapport à l'année précédente (cf. graphique 12). À cette baisse du taux d'entrée en emploi liée à la crise est venue s'ajouter une légère déformation de la composition contractuelle de ces nouveaux emplois en lien avec l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux contrats aidés dans le secteur non marchand (de 276 000 entrées en 2008 à 359 000 en 2009) et la morosité du secteur de l'intérim. Parmi les personnes en emploi en 2009 et qui ne l'étaient pas un an avant, la proportion de CDI dans le secteur privé a baissé de 1,2 point par rapport à 2008 (passage de 36,4 % à 35,2 %, cf. graphique 13) au bénéfice de celle dans le secteur public (hausse de 1,1 point). Ce changement de structure s'observe également pour les CDD, avec une baisse de 0,8 point dans le secteur privé et une hausse de 1,8 point dans le secteur public entre 2008 et 2009.

Graphique 12 : transition « chômage ou inactivité vers emploi » (en %)



Graphique 13 : type de contrat des personnes nouvellement en emploi



Sources : enquête emploi de l'Insee, calculs DG Trésor

Lecture : parmi les demandeurs d'emplois (resp. les inactifs) de 15 à 64 ans en 2008, 35,4 % (resp. 7,8 %) sont en emploi un an après. Dans 35,2 % des cas, ces personnes nouvellement en emploi sont en CDI dans le secteur privé.

* 2010 est calculée à partir de la moyenne des transitions sur les 3 premiers trimestres.

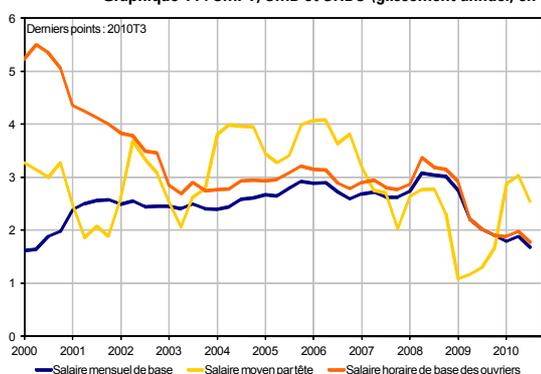
3. Les salaires ont ralenti en 2009

3.1 Le ralentissement du salaire de base...

Pendant la récession et les quelques trimestres qui ont suivi, les salaires ont ralenti. Le salaire mensuel de base (SMB) et le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) sont passés d'une croissance d'un peu plus de 3 % en rythme annuel à la mi-2008 à un peu moins de 2 % en 2010 (cf. graphique 14). Le SMB comme le SHBO mesurent des salaires à structure de qualification constante et hors variations conjoncturelles du temps de travail (voir l'encadré 2 sur la définition des différents indicateurs de salaire).

Pendant les sept années qui ont précédé la récession, les croissances annuelles des salaires mensuels de base des ouvriers et des employés ont été supérieures d'environ 0,4 point à celles des professions intermédiaires et des cadres. Pendant la récession, ces écarts de tendance se sont résorbés et les glissements annuels ont ralenti vers 2 %. Ce rythme s'est à peu près stabilisé depuis la mi-2009.

Graphique 14 : SMPT, SMB et SHBO (glissement annuel, en %)



Sources : enquête ACEMO - Dares, comptes trimestriels de l'Insee

Le ralentissement des salaires est conforme à ce qui est généralement observé lors des crises conjoncturelles. Il s'explique également par la montée du chômage, qui entraîne une baisse du pouvoir de négociation des salariés

et un degré de tension sur le marché du travail plus faible, et par la baisse cyclique de la productivité du travail.

3.2 ... a été moins prononcé que celui du salaire moyen ...

Le ralentissement du salaire moyen par tête (SMPT) a eu lieu plus tôt et a été plus marqué. En l'espace du seul second semestre de 2008, le glissement annuel du SMPT a perdu près de 2 points. En moyenne annuelle, le SMPT n'a progressé que de 1,3 % en 2009 d'après la comptabilité nationale de l'Insee, soit la plus faible progression depuis 1950. Le pouvoir d'achat du SMPT⁶ a cependant rebondi par rapport à 2008 (+1,2 %, contre +0,2 % en 2008) du fait du fort ralentissement de l'inflation, pratiquement nulle en 2009. Le ralentissement du SMPT a toutefois pris fin également plus tôt, à partir du 2^e trimestre de 2009. Sa croissance annuelle est désormais revenue à son niveau d'avant-crise (+2,5 % au 3^e trimestre de 2010).

3.3 ... en raison de la baisse des primes, des heures supplémentaires et du recours à l'activité partielle

Le ralentissement plus prononcé du SMPT que du SMB s'explique par la baisse des primes et la forte utilisation du chômage partiel. L'exacerbation de la crise financière à la suite de la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a occasionné une chute des primes versées dans le secteur financier. À ceci est venu s'ajouter le recours croissant à l'activité partielle et la diminution des heures supplémentaires qui ont permis, après l'augmentation des heures déclarées en 2008, de limiter l'effet de la crise sur l'emploi.

Une analyse de l'Acoss⁷ quantifie l'impact de ces trois caractéristiques sur l'évolution annuelle du SMPT en 2009. Les baisses des primes dans le secteur financier et du nombre d'heures supplémentaires seraient à l'origine de 0,1 point de croissance en moins chacune. Le chômage partiel expliquerait quant à lui entre 0,5 et 0,6 point en moins en moyenne avec des disparités sectorielles importantes.

Encadré 2 : Définition des différents indicateurs de salaires^a

Le salaire mensuel de base (SMB) et le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) : salaires de base à structure de qualification constante

Le salaire mensuel de base (SMB) correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires. Son montant correspond généralement à celui de la première ligne du bulletin de paie du salarié.

Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) est obtenu en divisant le salaire mensuel brut par la durée de travail mensuelle de base du salarié (ce qui n'intègre pas les heures supplémentaires). Il est mesuré sur la seule population des ouvriers.

Les indices de SMB et de SHBO mesurent les évolutions de ces salaires à structure de qualification constante. Ils sont calculés à partir de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (enquête ACEMO) de la Dares réalisée auprès d'un échantillon d'établissements ou d'entreprises de 10 salariés ou plus du secteur principalement marchand non agricole de France métropolitaine. Chaque établissement ou entreprise déclare le salaire de base d'un poste de travail considéré comme représentatif d'une catégorie professionnelle. Ce poste de travail est suivi au fil des enquêtes.

Le salaire moyen par tête (SMPT) : ensemble des éléments de la rémunération, à structure d'emploi et de qualification variable

L'évolution du salaire moyen par tête (SMPT), tel qu'il est calculé par les Comptes nationaux de l'Insee, reflète celle des salaires versés par l'ensemble des entreprises. Cet indicateur résulte de la comparaison des évolutions de la masse salariale totale et du nombre de salariés, qui sont toutes deux mesurées à partir de sources exhaustives (données fiscales auprès des entreprises). Par rapport au SMB, il prend notamment en compte les très petites entreprises et intègre les effets structurels (évolution des qualifications, de la part du temps partiel), conjoncturels (niveau des heures supplémentaires) et saisonniers (primes).

a. Voir A. Brizard : « Le salaire et ses évolutions dans le secteur marchand non agricole : éléments méthodologiques », PIPS n°41.1 de la Dares, octobre 2006.

(6) SMPT déflaté par l'indice des prix à la consommation.

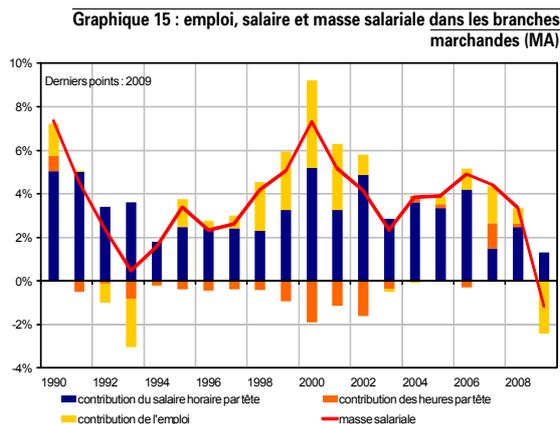
(7) Voir C. Hagneré, M. Mosu Nasr et É. Sévin : « Baisse historique de la masse salariale du secteur privé en 2009 », *Acoss Stat Bilan n°104*, juin 2010.

Au total, ces trois éléments ont contribué à environ $\frac{3}{4}$ de point au ralentissement des salaires. L'utilisation par les entreprises des marges de flexibilité interne sur la rémunération du travail et les heures travaillées par salarié a ainsi permis d'amortir en partie la baisse de la demande, limitant l'impact de la crise sur l'emploi dans un contexte de conditions de financement difficiles.

3.4 Au total la masse salariale a reculé mais moins que la valeur ajoutée

La masse salariale dans les branches marchandes a reculé (cf. graphique 15). En 2009, la baisse de l'emploi salarié (-2,4 %) a été plus forte que la hausse du salaire horaire (+1,3 %).

En lien notamment avec l'ajustement retardé et limité de l'emploi à l'activité, la baisse de la masse salariale a été nettement moins forte que celle de la valeur ajoutée dans les branches marchandes (-2,8 %). De ce fait, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a progressé fortement en 2009, dépassant même le dernier pic atteint en 2002. Un tel niveau n'avait pas été connu depuis 1986.



José BARDAJI

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Benoît COEURÉ

Rédacteur en chef :

Jean-Philippe VINCENT
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse DOS SANTOS
ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

Décembre 2010

n°82. Convergence et « déconvergence » des niveaux de vie des Nouveaux États membres de l'Union Européenne
Sima KAMMOURIEH

Novembre 2010

n°81. La situation économique mondiale à l'automne 2010 : les éléments de la reprise s'accordent-ils ?

Sylvain BAILLEHACHE, Nicolas END

n°80. Rééquilibrage de la croissance aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et au Japon
Charles-Marie CHEVALIER, Leonardo PUPPETTO

Octobre 2010

n°79. Qu'est-ce qui explique la résistance de l'emploi en Allemagne ?

Volker ZIEMANN

n°78. Reprise américaine : quel contenu en emploi ?

Vincent GROSSMANN-WIRTH, Sophie RIVAUD

http://www.tresor.bercy.gouv.fr/TRESOR_ECO/tresoreco.htm